

REGLEMENT TIR NATURE A L'ARC 3D BELGIQUE



Règlement 3D 2014 approuvé par l'UC/ CE en Octobre 2013

TABLES DES MATIERES

1 INTRODUCTION.

2 GENERALITES.

2.1 LES CATEGORIES D'AGES

2.2 LES CATEGORIES D'ARCS

2.3 TECHNIQUE SPECIFIQUE DE TIR

2.4 FEUILLE DE MARQUE : NOMENCLATURE

3 LE PARCOURS.

3.1 LA CIBLERIE.

3.2 L'IMPLANTATION ET LA SECURITE.

3.3 LES CIBLES

3.4 PAS DE TIR, PIQUETS

4 LE MATERIEL DE TIR.

4.1 LES CORDES.

4.2 LES STABILISATEURS.

4.3 LES FLECHES.

4.4 LES POINTES.

4.5 REPOSE FLECHES.

4.6 DISPOSITIF DE CONTRÔLE D ALLONGE.

4.7 VISEUR.

4.8 AIDES OPTIQUES et NOTES MANUSCRITES

4.9 DEFAUT DE MATERIEL.

5 DEROULEMENT DE LA COMPETITION.

5.1 REGLE GENERALE.

5.2 PRISE DE CORDE

5.3 TEMPS DE TIR.

5.4 SCORES

5.5 MARQUAGE DES SCORES

5.6 FLECHE TIREE OU PERDUE

5.7 RUPTURE D'EGALITE

6 FONCTIONS ET RESPONSABILITES

- 6.1 ORGANISATEUR
- 6.2 CHEF DE PELOTON
- 6.3 ARBITRAGE
- 6.4 JURY D'APPEL

7 LUTTE CONTRE LE DOPAGE ET ETHIQUE SPORTIVE

8 CHAMPIONNAT DE Belgique

- 8.1 CHAMPION DE BELGIQUE et NOMBRE DE TIR MINIMUM
- 8.2 REMISE DES PRIX DU CHAMPIONNAT DE BELGIQUE
et NOMBRE DE MEDAILLE
- 8.3 RENARDS RBA

1 INTRODUCTION

Ce règlement a pour objectif d'adapter le règlement du tir 3D, émis par la FITA, en vue de le rendre plus populaire au sein de la Belgique.

Le prix d'une participation est de :

Senior 12 € Benjamin ; Cadet et Junior 8 €

2. GENERALITES

2.1 LES CATEGORIES D'AGES

Pour définir la catégorie d'âge de l'archer, on fait toujours uniquement référence à l'année de naissance par rapport à l'année du Championnat, celui-ci commence le 1^{er} octobre qui précède le 1^{er} janvier le plus proche et se termine le 30 septembre de l'année suivante. ! (Voir Tableau)

Master : A partir de 50 ans

on distingue les H et les D

Senior : Plus de 20 ans

on distingue les H et les D

Benjamin : Pas Blanc ; Cadet & Junior Pas Bleu

on distingue les H et les D

Remarque : Les Benjamins ; Cadets et Juniors se trouvent dans le même classement vu qu'ils ne tirent pas du même pas de tir.

| Tableau des catégories d'âge | | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|-------------------|------|------|------|-------------------|------|------|------|------|------|--|
| Né(e) en | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | |
| 2006 | Benjamin Cadet | | | | Benjamin Cadet | | | | | | |
| 2005 | | | | | | | | | | | |
| 2004 | | | | | | | | | | | |
| 2003 | | | | | | | | | | | |
| 2002 | JUNIOR | | | | JUNIOR | | | | | | |
| 2001 | | | | | | | | | | | |
| 2000 | Senior | | | | Senior | | | | | | |
| 1999 | | | | | | | | | | | |
| 1998 | Senior | | | | Senior | | | | | | |
| 1997 | | | | | | | | | | | |
| 1996 | Senior | | | | Senior | | | | | | |
| 1995 | | | | | | | | | | | |
| 1994 | Senior | | | | Senior | | | | | | |
| 1993 | | | | | | | | | | | |
| 1992 | Senior | | | | Senior | | | | | | |
| 1990 | | | | | | | | | | | |
| 1989 | Senior | | | | Senior | | | | | | |
| 1988 | | | | | | | | | | | |
| 1987 | Senior | | | | Senior | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| | Master | | | | Master | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| | Master | | | | Master | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| | Master | | | | Master | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| 1966 | Master | | | | Master | | | | | | |
| 1965 | | | | | | | | | | | |
| 1964 | Master | | | | Master | | | | | | |
| 1963 | | | | | | | | | | | |
| 1962 | Master | | | | Master | | | | | | |
| 1961 | | | | | | | | | | | |
| 1960 | Master | | | | Master | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |

Changement de catégorie

Les Junior (Garçons et Filles) les Masters (hommes et femmes) pourront l'inscrire dans la catégorie Senior à leur première manche du Championnat de Belgique. Cette inscription sera de rigueur tout au long de l'année du Championnat. Elle ne pourra être changée que pour la participation au Championnat de l'année suivante. Aucune dérogation ne sera admise pour les autres catégories

2.2 LES CATEGORIES D'ARCS

Les catégories d'arcs reconnus, le matériel de tir et les équipements des archers sont :

1/ Poulie.



Archers utilisant des arcs de type "arc à poulies" ou tout autre mécanisme permettant une réduction de puissance à pleine allonge, nus, de hauteur indifférentes. La puissance maximale devra être de 60 livres **Tolérance de + 1 livre.**

2/ Barebow.



Un arc de n'importe quel type pourvu qu'il réponde aux principes et à la définition de l'arc utilisé dans le tir à l'arc sur cible c'est-à-dire : un arc comprenant une poignée, un corps d'arc (sans passage possible de la flèche à l'intérieur du corps d'arc) et deux branches flexibles se terminant chacune avec une contre-courbure et une encoche où vient se fixer la corde ; l'arc est tendu par une seule corde venant se loger directement entre les deux pouppées. Lors de la traction, il est tenu par une main sur la poignée pendant que

les doigts de l'autre main, tirent sur la corde, maintiennent la traction et relâchent la corde. Les corps d'arc multicolores, et les marques de fabriques situées à l'intérieur de la branche supérieure sont autorisés. L'arc doit être dépourvu de repères, marques, ou pièces quelconque qui pourraient être utilisés pour viser. Un contrepoids « des » peut-être utilisé ; il doit être situé sur la partie inférieure de la poignée de l'arc, mais ne doit pas aider à la visée. L'arc, non bandé, complet avec les accessoires



autorisés et avec le contrepoids doit pouvoir passer par un trou ou un anneau de 12,2 cm de diamètre, avec une tolérance de + ou - 0,5 mm. La puissance maximale devra être de 60 livres à l'allonge de l'archer **Tolérance de + 1 livre.** Pour les archers qui veulent obtenir une sélection pour le 3D international, la catégorie doit correspondre exactement aux

spécifications du règlement WA du 3D international.

3/ Huntingbow.

Arcs type recurve, dont la poignée ne peut être que (en bois, orne, bambou), de hauteur !!! Et de puissance indifférente !!!, pour lesquels seules les flèches ayant un poids minimum de 30 grammes ET-OU une pointe vissée de 125 grains pour les hommes et de 20 grammes ET-OU 100 grains pour les femmes sont autorisées.



Les pointes à visser ne peuvent en aucun cas être collées. Les arcs longbow peuvent utiliser des flèches de type Huntingbow et se classer dans cette discipline. Pour les archers qui veulent obtenir une sélection pour le 3D international, la catégorie doit correspondre exactement aux spécifications du règlement WA du 3D international. Les archers qui utilisent des flèches qui ne correspondent pas aux normes des pointes ou poids des flèches seront classés en Belgique dans la catégorie Barebow, toutefois si tout correspond aux spécifications de la WA leurs points pourront être repris pour une qualification en équipe élite.

4/ Longbow



L'arc devra correspondre à la forme traditionnelle d'un arc long, ce qui signifie que, lorsque l'arc est bandé, sans traction sur la corde, celle-ci ne peut toucher aucune autre partie de l'arc à l'exception des poupées. Il peut être composé de n'importe quel matériau ou combinaison de matériaux. La forme de la poignée ou des branches est sans restriction. Un longbow (arc droit) démontable, alors qu'il est monté, est autorisé dans la mesure où l'arc garde sa forme traditionnelle de l'arc droit, telle qu'elle est autorisée actuellement dans les diverses compétitions Belge.

Pour les archers qui veulent obtenir une sélection pour le 3D international, la catégorie doit correspondre exactement aux spécifications du règlement WA du 3D international. **!!!! Attention !!!!** , les longueurs minimales d'arcs sont définies en **!!! 3D international !!! 160 cm pour les Hommes et 150 cm pour les dames.**

5/ Compound.(Arc Libre)



Un arc compound, est un arc dont l'allonge est réglée mécaniquement par un système de poulies et ou de cames (avec passage possible de la flèche à l'intérieur du corps d'arc). L'arc est bandé par une des corde(s) attachée(s) directement entre les deux encoches à cordes sur les branches de l'arc, ou attachée(s) aux câbles, poulies ou cames de l'arc selon le modèle. La puissance maximale ne devra pas dépasser 60lb **Tolérance + 1 livre**. Les écarteurs de câbles sont autorisés. Dès qu'un tireur a commencé un parcours, les écrous de branches ne peuvent plus être ajustés. Un ou plusieurs accessoires quelconques peuvent être ajoutés pour permettre la visée, le contrôle de l'allonge ou le décochage. Pour les archers qui veulent obtenir une sélection pour le 3D international, la catégorie doit correspondre exactement aux spécifications du règlement WA du 3D international.

5/ Recurve (Arc Libre)



Un arc recurve correspondant à la définition du barebow équipé de tout ou en partie du matériel de tir utilisé sur cible en WA, tel que le viseur, le contrôleur d'allonge ou le stabilisateur. La puissance maximale ne devra pas dépasser 60lb à l'allonge de l'archer **Tolérance + 1 livre**.

6/ Les accessoires suivants sont autorisés dans toutes les divisions :

Des protections de branches, (limb savers).

Ce règlement National est d'application, pour tous les points non spécifier dans ce règlement, référence est faite au règlement WA.

2.3 TECHNIQUE SPECIFIQUE DE TIR

En armant son arc, un archer ne doit pas utiliser une technique qui, selon les arbitres, pourrait permettre à une flèche, si elle est lâchée accidentellement, de voler derrière la zone de sécurité. Si un archer persiste, il sera, pour des raisons de sécurité, prié par l'arbitre de cesser le tir.

2.4 FEUILLE DE MARQUE

Nomenclature sur feuille de marque :

1 / Type d'arc :

(Chasse) Hunting bow
(Droit) Longbow
(Recurve nu) Barebow
(Compound nu) Poulie
(Libre) Compound
(Libre) Recurve

| |
|---|
| H |
| L |
| B |
| P |
| C |
| R |

2 / Sexe :

H / D

| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|

3 / Catégorie :

| | |
|---|-------------------------------|
| B | Benjamin + Cadets - de 17 ans |
| J | Junior + de 17 ans |
| S | Senior plus de 20 ans |
| M | Master 50 ans et plus |
| D | Découverte Hors Classement |

Les Benjamins ; Cadets & Juniors sont dans la même catégorie pour le classement puisqu'ils tirent de pas de tir différent.

3. LE PARCOURS.

Ce tir se déroule sur un terrain varié où sont installées des cibles volumétriques représentant des animaux.

3.1 LA CIBLERIE.

Un parcours de tir 3D se déroule sur 40 cibles, ou 2 fois 20 cibles, toutes en distances inconnues.

Les photographies des animaux doivent être affichées au greffe et (FACULTATIVES au piquet d'attente).

Le choix des cibles et de ses distances sont laissés à l'initiative de l'organisateur dans les limites fixées ci-dessous :

- entre 5m et 45m pour le piquet rouge : arcs compound et recurve
- entre 5m et 30m pour le piquet bleu : arcs poulies, barebow, hunting bow, longbow
- entre 5m et 25m pour le piquet blanc. : pour tous types d'arcs en catégorie benjamin , cadets et « découverte »

Cette catégorie « découverte » englobe les archers de tous âges qui viennent s'essayer à la pratique du tir 3D. Ils sont hors concours, ne possèdent pas de classement et n'obtiennent aucun prix. Afin de permettre une équivalence entre les diverses compétitions 3D, les cibles 3D sont réparties en 4 catégories.

!!!! Cette répartition est basée sur des gabarits définis suivant la taille de l'animal par deux membres mandatés par la commission technique nationale !!!! .

Total de cibles par parcours 20 cibles au total sur la journée 40 cibles

| N°de catégorie | Piquet ROUGE | Piquet BLEU | Piquet BLANC |
|----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| 1 Petit Animal | Maximum 20 m | Maximum 15 m | Maximum 10 m |
| 2 Petit Gibier | Maximum 30 m | Maximum 25 m | Maximum 20 m |
| 3 Moyen Gibier | Maximum 35 m | Maximum 30 m | Maximum 25 m |
| 4 Grand Gibier | Maximum 45 m | Maximum 30 m | Maximum 25 m |
| <u>PAS de TIR</u> | | | |
| Distances Totalisées | 520 m + ou - 20 m | 420 m + ou - 20 m | 320 m + ou - 20 m |

Pour la mise en place des cibles, par rapport aux distances prévues, une différence maximale de plus ou moins 50cm est tolérée

Il est requis, afin de permettre une équivalence entre les diverses compétitions 3D, de respecter une distance globale par pas de tir

Comment définir la catégorie des animaux :

!!!! Pour définir une catégorie il est obligatoire de transmettre aux deux membres mandatés par la commission technique nationale !!!! Une photo (sous format informatique « PDF » ou autre) ; le diamètre de la zone 11 points ; le diamètre de la zone 10 et (la longueur + largeur de la zone 8 points la surface sera calculée sur base d'une ellipse). Les mandatés par la commission technique nationale (1 LFBTA et 1 HBL) définiront la catégorie de l'animal et l'intégreront dans un catalogue sous forme informatique (mis à disposition sur le site des deux ligues). Pour les animaux sans zones tracées, sont interdites, (si une cible sans zone 11 se trouve sur le parcours et ne peut être remplacée, l'organisateur devra signaler aux archers qu'une flèche dans la zone 10 sera notée 11 points)

Les zones 11 ne seront pas tracées si elles n'existent pas.

NOMBRE DE CIBLE PAR PARCOURS

Petit animaux : 4 cibles (obligatoirement en double et à la même distance) par parcours de 20 cibles

Petits gibiers : 7 cibles par parcours de 20 cibles

Moyens gibiers : 7 cibles par parcours de 20 cibles

Grand gibiers : 2 cibles par parcours de 20 cibles

3.2 L'IMPLANTATION ET LA SECURITE.

Dans la mesure du possible, les cibles seront placées devant une zone où les flèches pourront se planter sans dégât. Si la configuration du terrain ne le permet pas, l'organisateur devra prévoir une butte, un filet ou tout autre système. Attention les filets ne sont pas efficaces à 100%.

Positionnement de la cible : L'animal doit être entièrement visible du pas de tir (à genoux ou décalé de 50cm). La zone tuée doit faire face à l'archer de façon qu'il n'y ait pas de confusion possible entre les différentes zones de marques que présenterait éventuellement la cible (si il n'est pas possible de déterminer de façon certaine où se situent les zones 8, 10, 11, une photo ou dessin au pas stop devra le définir de façon irréfutable). Afin d'éviter une détérioration trop rapide, les cibles installées dans une fourchette de 5 à 15 m doivent être doublées.

Les animaux pourront être différents mais devront respecter des proportions de tailles et de zones semblables. Face à cette situation, l'archer doit obligatoirement tirer une flèche dans chaque cible.

3.3 LES CIBLES

Les zones marquantes (voir 5.3) des cibles sont matérialisées par un trait tracé par le fabricant.

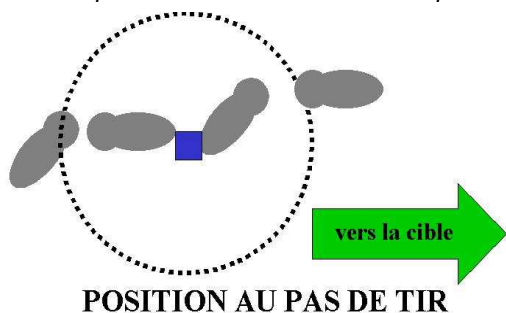
3.4 PAS DE TIR PIQUETS

Matérialisation. Les pas de tir sont matérialisés par des piquets de couleurs vives de 20 à 40cm de hauteur hors sol, cas exceptionnel (terrain rocheux, carrière, ...) des rubans ou des pierres serties au sol peuvent être utilisées. Ils seront, peints d'une seule couleur vive sur toute la hauteur placés au sol et toujours visibles.

- Pas Stop : piquet d'attente du peloton (avec le numéro de la cible)
- Piquet jaune : piquet de départ du tireur.
- Piquet rouge : pour les arcs recurves et compounds excepté les Benjamins et Cadets qui tir du Blanc.
- Piquet bleu : pour toutes les autres catégories d'arcs et d'âges à l'exception des benjamins et Cadets
- Piquet blanc : pour les benjamins les Cadets et la catégorie "Découverte".

Remarque : Le tireur doit toujours toucher le piquet mais il peut le devancer.

Un pied, ou toute autre partie du corps, doit être en permanence en contact avec le pas de tir.



- Les tireurs doivent appliquer la rotation suivante (par ex. 5 tireurs dans un peloton) : ABCDE, EABCD, DEABC, CDEAB, BCDEA, ABCDE, etc...

4 LE MATERIEL DE TIR.

Ce chapitre présente le type de matériel que les archers ont le droit d'utiliser quand ils tirent les compétitions 3D. Il est de la responsabilité de l'archer d'utiliser un matériel conforme aux règlements. En cas de doute l'archer devra montrer son matériel au juge avant de l'utiliser pour la compétition. Tout archer découvert utilisant du matériel non-conforme aux règlements sera disqualifié.

Le contrôle de la puissance d'un arc doit obligatoirement être fait par le tireur à l'ouverture et à l'allonge de l'archer.

4.1 LES CORDES

Une corde composée de n'importe quel nombre de brins. Les brins de la corde peuvent être de différentes couleurs et d'un matériau choisi à cet effet. La corde peut avoir une protection centrale (tranchefil) pour placer les doigts servant à armer l'arc. Un repère d'encoche (ou deux, de part et d'autre de l'encoche) peuvent être ajoutés au tranche-fil pour fixer l'encoche de la flèche.

Catégories longbow, barebow, poulie et hunting bow :

Le tranche-fil de la corde ne peut pas se positionner dans le champ de vision de l'archer quand l'arc est armé. La corde de l'arc et le tranche-fil ne peuvent en aucune manière comporter de repères, œillette ou tout autre moyen servant d'aide à la visée.

Catégorie recurve et compound :

Des attaches sur la corde sont autorisées pour servir de marques pour le nez ou les lèvres, ainsi d'un œillette, avec ou sans appareil d'orientation des boucles de corde. Il n'y a pas de limites de longueur de tranche-fil central pour ces catégories. Pour les archers qui veulent obtenir une sélection pour le 3D international, la catégorie doit correspondre exactement aux spécifications du règlement WA du 3D international.

4.2 STABILISATEURS

Poulie :

Un seul amortisseur ou contre poids ayant une longueur maximum de 13 cm (longueur linéaire) mesurée à partir du pas de vis et dans toutes les directions, peut être utilisé. Il peut être situé en n'importe quel point de l'arc, mais ne doit pas aider à la visée.

Hunting bow:

Tous types de contre poids et amortisseur sont interdits.

Recurve et compound :

Aucune restriction.

Longbow et barebow :

Aucun stabilisateur n'est autorisé.

Pour les archers qui veulent obtenir une sélection pour le 3D international, la catégorie doit correspondre exactement aux spécifications du règlement WA du 3D international.

4.3 LES FLECHES

Des flèches de tous types sont autorisées, mais elles ne peuvent pas excéder un diamètre de 9.3mm.

Elles doivent être marquées au nom ou aux initiales du tireur, et être identiques en cible. (fûts; plumes).

Hunting bow : seules les flèches ayant un poids minimum de 30 grammes ET/OU une pointe vissée de 125 grains pour les hommes et de 20 grammes ET/OU 100 grains pour les dames sont autorisées.

Longbow : seules les flèches en bois munies de plumes naturelles sont autorisées.

Pour les archers qui veulent obtenir une sélection pour le 3D international, la catégorie doit correspondre exactement aux spécifications du règlement 3D WA.

4.4 LES POINTES

Seules les pointes cible ou field, en bon état, collées ou visées sont autorisées. Leur diamètre ne peut dépasser les 9.4 mm

4.5 LE REPOSE FLECHE

.1 Barebow.

Sont autorisés : un repose- flèche, qui peut être réglable, un bouton de pression mobile, un écarteur ou tout autre porte flèche peut être utilisé sur l'arc, pour autant qu'il ne soit pas actionné électriquement ou électroniquement et qu'il n'offre pas d'aide supplémentaire à la visée. Il n'y a pas d'over-draw.

.2 Longbow. Aucun type de repose flèche n'est autorisé.

.3 Poulies.

Le point de pression sur lequel repose la flèche ne peut pas être plus de 6 cm en arrière que la gorge de la poignée de l'arc.

Sont autorisés : un repose- flèche qui peut être réglable, un bouton de pression mobile, un écarteur ou tout autre porte flèche peut être utilisé sur l'arc, pour autant qu'il ne soit pas actionné électriquement ou électroniquement et qu'il n'offre pas d'aide supplémentaire à la visée.

.4 Hunting bow.

Deux possibilités :

A/ Les flèches doivent être tirées sur la main ou sur le plateau de flèche. Le plateau de flèche peut être recouvert de n'importe quel matériau.

B/ L'arc est pourvu d'un repose flèche simple qui ne permet aucun réglage.

.5 Recurve et compound.

Tous les types de repose flèche pour autant qu'ils ne soient pas électriques ou électroniques sont autorisés. Les over-draw sont également autorisés

Pour les archers qui veulent obtenir une sélection pour le 3D international, la catégorie doit correspondre exactement aux spécifications du règlement 3D WA.

4.6 LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE D'ALLONGE

Barebow, poulie, longbow et hunting bow :

Aucun dispositif de contrôle d'allonge n'est autorisé.

Arc recurve et compound :

Un dispositif de contrôle d'allonge, sonore ou visuel peut être utilisé, pourvu qu'il n'implique aucun dispositif électronique.

4.7 LE VISEUR

Barebow, poulie, longbow et hunting bow : Les viseurs sont interdits.

Compound et recurve : Tous les modèles sont autorisés pour autant qu'ils ne possèdent pas de dispositif électronique.

Pour les archers qui veulent obtenir une sélection pour le 3D international, la catégorie doit correspondre exactement aux spécifications du règlement 3D WA.

4.8 LES AIDES OPTIQUES et LES NOTES

Toutes catégories :

Les caméras, appareils photographiques ou dispositifs destinés à déterminer les distances ne sont pas autorisés dans la zone d'attente comme au pas de tir quelle que soit leur utilisation. Les jumelles (tenues à la main) seront autorisées.

Aucun système de mesure des distances ou tout autre moyen d'estimation des distances ne sera autorisé et ce à aucun moment. Ces dispositions concernent toute partie de l'équipement (y compris vestimentaire) des archers.

Compte tenu du temps imparti, aucun tireur ne peut regarder la cible à la longue vue ou aux jumelles à partir du piquet de tir après son tir. Les tireurs peuvent regarder la cible à la longue vue ou aux jumelles avant de tirer, et ce uniquement au pas de tir de la première flèche, mais doivent respecter la limite de temps pour leur tir. Un tireur découvert en violation de ce règlement aura 5 points déduits de son score.

Des photos de cible, des appareils de mémorisation électroniques, des aides manuscrites ou non quelconques autres que des notes concernant les repères du viseur ou relatives aux scores du compétiteur sont interdites.

4.9 LES DEFAUTS DE MATERIEL.

Les défauts de matériel doivent être constatés et acceptés par la majorité des membres du peloton. Après accord, les feuilles de marque du tireur dont le matériel est défectueux devront être paraphées et totalisées avant qu'il ne quitte le pas de tir par le chef de peloton avec mention du défaut de matériel.

S'il reste trois tireurs ou plus dans le peloton, ils peuvent continuer à tirer. S'il ne reste que deux tireurs ou moins, ils doivent rejoindre le peloton suivant ou se mettre sur le côté et attendre un officiel avant de continuer. Il est interdit de quitter le peloton. Le laps de temps autorisé pour la réparation sur place est de 30 minutes maximum. Le matériel peut être à nouveau vérifié quand un tireur réintègre la zone de tir. Tout tireur quittant la zone de tir sans suivre les indications de l'officiel sera disqualifié.

5 DEROULEMENT DE LA COMPETITION

5.1 REGLE GENERALE

Deux flèches par cible et du même pas de tir (deux pas distincts peuvent être placés pour les petits animaux puisqu'il y a deux cibles différentes, ceux-ci doivent être signalés au pas stop) dans le temps maximum d'UNE minute. Une fois qu'un tireur commence à tirer sur un parcours, il/elle devra finir avec son peloton.

5.2 PRISE DE CORDE

Barebow , Poulie , Recurve et Compound : Libre

Barebow et Poulie: Pour les palettes arc nu les coutures doivent être de couleur unie, les points et les lignes doivent être de même taille, forme et couleur.

HuntingBow et Longbow : Sont autorisé : la prise de corde méditerranéenne avec une palette avec un espace libre et un gant de tir et les doigts en dessous de la flèche uniquement avec une palette sans espace libre mais le doigt le plus proche de la flèches ne peut se trouver à plus de 2 mm de celle-ci. Les déplacements des doigts sur la corde ainsi que le déplacement des doigts sur le visage sont interdits .

5.3 TEMPS DE TIR

1 minute pour chaque tireur du peloton, le temps de tir débute à l'arrivée au pas de tir ou au marquage d'un arrêt entre le pas de départ jaune et le pas de tir correspondant à la catégorie : (Rouge, Bleu ou Blanc) et se termine à la décoche de la deuxième flèche. Le tir commencera lorsque la cible est libérée par les archers du peloton précédant, et que tous les membres du peloton ont rejoint le pas d'attente et sont prêts à tirer. Tour à tour, après son tir chaque tireur doit rejoindre le pas STOP après avoir quitté le pas de tir. L'archer ayant dépassé le temps de tir autorisé recevra un avertissement notifié sur sa feuille de marque ! Ensuite, s'il réitère la faute, il sera sanctionné de la valeur de la ou les flèche(s) tirée(s) hors temps. Remarque : Un (1) dépassement est autorisé, sans sanction, par parcours de 20 cibles (ex : 1 le matin + 1 l'après-midi).

5.4 SCORES

11 - petit cercle au centre du cercle du dix, représentant approximativement 25% du cercle du dix. La flèche doit au moins toucher le cercle. Ce score sera noté 11 sur la feuille de marque.

10 - cercle dans la zone vitale. La flèche doit au moins toucher le cercle.

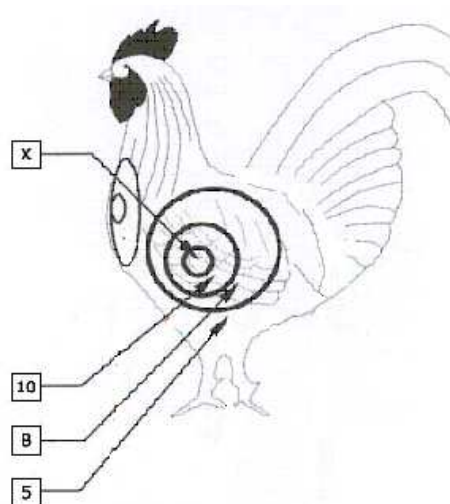
8 - zone vitale autre que le cercle des 10 points. La flèche doit au moins toucher la ligne de la zone vitale.

5 - reste de l'animal en touchant la couleur du corps.

0 ou M - flèche touchant la corne ou le sabot sans toucher la couleur du corps, ou flèche ayant manqué la cible.

Seules les flèches fichées en cible comptent. Toute la zone de marque, si elle existe, peut être utilisée sauf s'il est notifié autrement au piquet d'attente.

En l'absence de zone de marque, toute partie de l'animal, hormis les zones 11 ,10 et 8 et autre que cornes ou sabots, compte pour 5 points. *S'il manque un morceau de cible, incluant une ligne de division ou une partie où 2 couleurs se rencontrent ou si la ligne de division est déviée par une flèche, on évaluera la valeur du score de la flèche touchant une telle partie au moyen d'une ligne circulaire imaginaire.*



5.5 MARQUAGE DES SCORES

La double marque étant exigée, les deux marqueurs doivent inscrire les scores avant que les flèches ne soient retirées. Les flèches retirées avant le marquage des scores ne sont plus en cible... donc marquage «M, 0 ». Une infraction répétée entraînera la disqualification du tireur. Les feuilles de marque seront collectées à la fin de chaque parcours. Toutes les feuilles de marque doivent être lisibles, complétées et signées pour être acceptées. Une fois les feuilles de marque retournées auprès du responsable officiel, elles ne pourront plus être modifiées.

Après vérification, si, il y a discordance entre la marque et la contre marque, les points les plus bas seront pris en considération.

Toute personne qui altère ou falsifie un score, ou laisse volontairement altérer ou falsifier un score sera disqualifiée et n'aura pas le droit de disputer d'épreuve pendant un an. (Voir paragraphe 7)

Les tireurs sont responsables des points (scores) portés sur leurs propres feuilles de marque.

Aucun duplicata de feuille de marque ne sera délivré en cas de perte ou feuille endommagée ou volée. Toutes les feuilles de marques seront gardées par le gestionnaire des résultats du Championnat de Belgique pendant un an.

Pour marquer, les flèches doivent être dans la cible. Un passage à travers d'une cible sera marqué après accord de la majorité du groupe.

Un passage au travers de la cible est défini comme étant une flèche traversant entièrement la cible, en laissant à la fois un trou d'entrée et de sortie. Il doit y avoir de la matière tout autour de la perforation.

Une flèche qui est enfoncée dans l'encoche d'une flèche en cible sera marquée au même score que la flèche emboutie. Toute flèche accidentellement ou délibérément lâchée sera, si elle n'est pas dans la zone de marque de la cible, marquée comme «M, 0 ». Toute personne qui modifie ou falsifie sans autorisation ou en toute connaissance de cause un score sera disqualifiée.

5.6 FLECHE TIREE OU PERDUE

Toute cible réalisée et toute flèche tirée ne peuvent jamais être tirées à nouveau...

Flèche tombée de l'arc :

Une flèche, tombée de l'arc est considérée comme non tirée si l'archer peut la toucher avec la main ou avec son arc sans quitter le pas de tir.

Flèches perdues :

Toutes flèches perdues doivent être signalées à un arbitre ou un organisateur. La recherche doit se faire après le concours, sauf s'il est possible d'assurer la sécurité des personnes et si aucune gêne ne s'ensuit pour le bon déroulement de l'épreuve, ni pour le peloton suivant.

5.7 RUPTURE D'EGALITE

En fin de parcours, afin de départager un ex aequo, l'organisateur fait référence :

- 1 • au nombre de 11
- 2 • au nombre de 10
- 3 • au nombre de 8

6 FONCTIONS ET RESPONSABILITES

6.1 ORGANISATEUR

Après avoir mis en place son parcours et géré les inscriptions, l'organisateur forme les pelotons et nomme les chefs de pelotons *en lui remettant les feuilles de marques* il ou elle peut être soit un tireur, soit un accompagnateur.

Pour la composition des pelotons, l'organisateur doit veiller à ce qu'aucun peloton ne comporte pas plus de deux membres d'un même club, dans un peloton de 4 archers et de trois archers d'un même club pour les pelotons de 5 archers minimum.

Toutefois les archers doivent connaître cette règle et peuvent être disqualifiés pour non-respect de celle-ci.

En fin de compétition, il établit les résultats par catégories et prévoit la remise des prix. Dans les 6 jours qui suivent la compétition, il expédie les résultats complets au gestionnaire des résultats du Championnat de Belgique qui fera suivre au secrétariat administratif des deux ligues LFBTA et HBL.

Il est recommandé aux organisateurs d'effectuer des départs simultanés.

L'organisateur ne peut en aucun cas modifier quoi que ce soit sur le parcours après le contrôle de l'arbitre sans son accord préalable.

Tir préalable : sur un parcours mis en place pour une manche de Championnat de Belgique. "L'entraînement, les tirs d'évaluation ou de préparation sont interdits avant le déroulement de cette manche la sanction sera la disqualification du tireur de cette manche.

6.2 CHEF DE PELOTON

Le chef de peloton a pour rôle essentiel le marquage des points obtenus par chaque tireur sur la feuille de marque avec contrôle le plus souvent possible de la cohérence avec la contre marque. Il assure la rotation des tireurs à l'intérieur de son peloton pendant les tirs. Il rappelle aux archers de ne pas toucher aux pièges naturels du parcours. Le chef de peloton et les archers sont sensés ne pas ignorer les dispositions du présent règlement.

6.3 ARBITRAGE

L'arbitre doit avant tout veiller au bon déroulement de la compétition afin que chaque organisateur et chaque archer puisse vivre une bonne journée de tir.

Alors que le terrain doit être préparé et tracé la veille de la compétition, le jour du concours, au moins une demi-heure avant le début du tir, l'arbitre doit avoir la possibilité de vérifier les distances et l'implantation du parcours. Il veille à la disposition correcte des sites de tir et du parcours en s'assurant que toutes les mesures de sécurité ont été prises. Quelque soit le moment du contrôle de l'arbitre, après celui-ci plus aucune modification du parcours ne peut être faite sans l'accord préalable de l'arbitrage. Il contrôle l'équipement du terrain ainsi que l'équipement des compétiteurs avant l'épreuve et à tout moment durant la compétition. Il contrôle le déroulement du tir et du marquage des scores. Il rédige le rapport d'arbitrage qui doit parvenir accompagné des résultats au responsable de l'arbitrage. Tout manquement qu'il soit de l'organisateur ou des archers doivent figurer sur le rapport de l'arbitrage, un cumul de prise en défaut peut entraîner une sanction.

Tous comportement inadéquat d'un archer vis-à-vis des arbitres sera sanctionné d'une disqualification, pouvant aller jusqu' au renvoi auprès du conseil de discipline.

6.4 JURY D' appel

Un jury devra être formé par un membre responsable de l'organisation.

Il comprendra deux membres de la compagnie organisatrice, deux archers de deux compagnies différentes au minimum et les arbitres présents composant la commission technique. Sa charge sera de régler tous les litiges survenus au cours des tirs : dépassements de temps, annulation de points, etc... litiges qui n'auraient pas été réglés par le chef de peloton ou l'arbitre conformément au règlement.

7 LUTTE CONTRE LE DOPAGE ET ETHIQUE SPORTIVE

Tous les règlements antidopage de la WA sont d'application. Aucun comportement déloyal ne sera toléré. Un tel comportement de la part d'un archer ou de quelqu'un jugé comme assistant un archer résultera en une disqualification et pourra entraîner une suspension des épreuves sanctionnées et ce pour une période jugée appropriée par le conseil de discipline de la ligue à laquelle l'archer est affilié.

8 CHAMPIONNAT DE BELGIQUE

8.1 LES CHAMPIONS DE BELGIQUE

Le nombre minimum de tirs devra être effectué dans une même catégorie pour être classé dans celle-ci. Si l'archer a effectué plus que le nombre de tirs prévu dans l'annexe, les points seront comptabilisés sur les meilleurs résultats du championnat. Les résultats obtenus par l'archer sur son propre terrain comptent pour le championnat. Le nombre maximum de tir dépend du nombre de manches programmées pour le Championnat Tir Nature sur 3D.

Pour être déclaré « Champion de Belgique » il faut obtenir sur le nombre de tir minimum défini suivant le calendrier une moyenne des points minima suivants :

Les six meilleurs tirs obligatoires avec 11 ou 12 manches du championnat

Les cinq meilleurs tirs obligatoires avec 9 ou 10 manches du championnat

Les quatre meilleurs tirs obligatoires avec 7 ou 8 manches du championnat

Les trois meilleurs tirs obligatoires avec 5 ou 6 manches du championnat

Les deux meilleurs tirs obligatoires avec 4 manches du championnat

Compound

Master homme : 620 points
Master dame : 550 points
Senior homme : 690 points
Senior dame : 580 points
B + C + J Garçon : 555 points
B + C + J Fille : 515 points

Recurve

Master homme : 560 points
Master dame : 520 points
Senior homme : 595 points
Senior dame : 540 points
B + C + J Garçon : 530 points
B + C + J Fille : 490 points

Poulie

Master homme : 540 points
Master dame : 500 points
Senior homme : 575 points
Senior dame : 520 points
B + C + J Garçon : 500 points
B + C + J Fille : 460 points

Barebow

Master homme : 500 points
Master dame : 430 points
Senior homme : 515 points
Senior dame : 480 points
B + C + J Garçon : 440 points
B + C + J Fille : 390 points

Hunting Bow

| | |
|--------------------|------------|
| Master homme : | 450 points |
| Master dame : | 400 points |
| Senior homme : | 480 points |
| Senior dame : | 425 points |
| B + C + J Garçon : | 400 points |
| B + C + J Fille : | 345 points |

Longbow

| | |
|--------------------|------------|
| Master homme : | 420 points |
| Master dame : | 340 points |
| Senior homme : | 440 points |
| Senior dame : | 395 points |
| B + C + J Garçon : | 370 points |
| B + C + J Fille : | 305 points |

En cas d'égalité des points pour le titre de champion de Belgique, le départage se fera sous le contrôle de 2 arbitres officiels par un shoot-off suivant le principe utilisé en international et ce le plus rapidement possible en accord entre les parties concernées (tireurs et arbitres) et au plus tard lors de la remise des prix du championnat de Belgique. S'il y a toujours égalité à la deuxième volée, la troisième volée sera mesurée.

8.2 Remise des prix du championnat de Belgique.

Des coupes ou des médailles seront remises lors de la proclamation des résultats du championnat de Belgique aux meilleurs tireurs de chaque catégorie.

Une médaille d'or pour le premier, une d'argent pour le second et une de bronze pour le troisième seront remises dans chaque catégorie.

Individuel :

Il s'agit de médailles de Coupes ou de tout autres cadeaux remis aux meilleurs archers de chaque catégorie officielle de tir dont le nombre (non exhaustif) est défini selon le tableau suivant.

HBL et LFBTA

| | |
|--------------------|--------|
| De 1 à 4 tireurs | 1 Prix |
| De 5 à 10 tireurs | 2 Prix |
| Plus de 10 tireurs | 3 Prix |

Prix par équipe (Pour Information WA)

Il s'agit de 1 à 3 coupes ou trophées (en fonction du nombre de participants, précisé dans le tableau ci-dessous) remis aux archers compétiteurs. Une équipe est formée d'un arc recurve ou compound, d'un arc Longbow et d'un arc barebow ou hunting bow

LFBTA et HBL

| | |
|-------------------|--------|
| Au moins 1 équipe | 1 Prix |
| De 3 à 5 équipes | 2 Prix |
| Plus de 6 équipes | 3 Prix |

8.3 Champion de Belgique.

LES RENARDS RBA

Compound

| | Renard Bronze | Renard Argent | Renard OR |
|------------------|---------------|---------------|------------|
| Master homme | 520 points | 620 points | 720 points |
| Master dame | 450 points | 550 points | 650 points |
| Senior homme | 590 points | 690 points | 790 points |
| Senior dame | 480 points | 580 points | 680 points |
| B + C + J Garçon | 455 points | 555 points | 655 points |
| B + C + J Fille | 415 points | 515 points | 615 points |

Recuve

| | Renard Bronze | Renard Argent | Renard OR |
|------------------|---------------|---------------|------------|
| Master homme | 460 points | 560 points | 660 points |
| Master dame | 420 points | 520 points | 620 points |
| Senior homme | 495 points | 595 points | 695 points |
| Senior dame | 440 points | 540 points | 640 points |
| B + C + J Garçon | 430 points | 530 points | 630 points |
| B + C + J Fille | 390 points | 490 points | 590 points |

Poulie

| | Renard Bronze | Renard Argent | Renard OR |
|------------------|---------------|---------------|------------|
| Master homme | 440 points | 540 points | 640 points |
| Master dame | 400 points | 500 points | 600 points |
| Senior homme | 475 points | 575 points | 675 points |
| Senior dame | 420 points | 520 points | 620 points |
| B + C + J Garçon | 400 points | 500 points | 600 points |
| B + C + J Fille | 360 points | 460 points | 560 points |

Barebow

| | Renard Bronze | Renard Argent | Renard OR |
|------------------|---------------|---------------|------------|
| Master homme | 400 points | 500 points | 600 points |
| Master dame | 330 points | 430 points | 530 points |
| Senior homme | 415 points | 515 points | 615 points |
| Senior dame | 380 points | 480 points | 580 points |
| B + C + J Garçon | 340 points | 440 points | 540 points |
| B + C + J Fille | 290 points | 390 points | 490 points |

Hunting Bow

| | Renard Bronze | Renard Argent | Renard OR |
|------------------|---------------|---------------|------------|
| Master homme | 350 points | 450 points | 550 points |
| Master dame | 300 points | 400 points | 500 points |
| Senior homme | 380 points | 480 points | 580 points |
| Senior dame | 325 points | 425 points | 525 points |
| B + C + J Garçon | 300 points | 400 points | 500 points |
| B + C + J Fille | 245 points | 345 points | 445 points |

Longbow

| | Renard Bronze | Renard Argent | Renard OR |
|------------------|---------------|---------------|------------|
| Master homme | 320 points | 420 points | 520 points |
| Master dame | 240 points | 340 points | 440 points |
| Senior homme | 340 points | 440 points | 540 points |
| Senior dame | 295 points | 395 points | 495 points |
| B + C + J Garçon | 270 points | 370 points | 470 points |
| B + C + J Fille | 205 points | 305 points | 405 points |